

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DVC-2016-009
Direction de la vie communautaire
Service : Direction
Objet : Modification à la liste de personnes recommandées pour agir comme membre du conseil d'administration de la Corporation «Complexe de soccer Honco de Lévis»
Date : 21 septembre 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le 18 décembre 2006, par la résolution CV-2006-12-15, le conseil de la Ville autorisait la signature du protocole d'entente relatif à l'implantation et à l'exploitation d'un complexe de soccer intérieur. Le protocole d'entente prévoit à l'article 4.5.1 que trois (3) personnes soient désignées membres de la Corporation « Complexe de soccer Honco de Lévis » à même une liste de personnes recommandées par la Ville.

- Le 15 janvier 2007, par la résolution CV-2007-00-51, la Ville recommandait M. René Tremblay pour agir comme membre du conseil d'administration de la Corporation « Complexe de soccer Honco de Lévis ».
- Le 22 janvier 2007, par la résolution CV-2007-00-65, la Ville recommandait Messieurs Pierre Létourneau et Michel Arnautovitch pour agir comme membres du conseil d'administration de la Corporation « Complexe de soccer Honco de Lévis ».
- Le 7 juin 2010, par la résolution CV-2010-05-68, la Ville recommandait M. Michel Gagné, chef du Service des sports et du plein air à ce moment, en remplacement de M. René Tremblay.

Suite au départ de M. Michel Gagné à l'été 2016, la Ville doit désigner une troisième personne pour agir comme membre du conseil d'administration de la Corporation «Complexe de soccer Honco de Lévis».

Nous recommandons M. Dany Bernard, chef du Service des sports et du plein air, pour agir comme membre du conseil d'administration de la Corporation «Complexe de soccer Honco de Lévis».

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
N/A				

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :


Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2016 _____ 2017 _____ 2018 _____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 21 / 09 / 2016

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

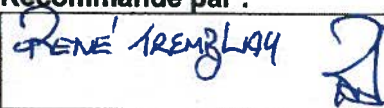
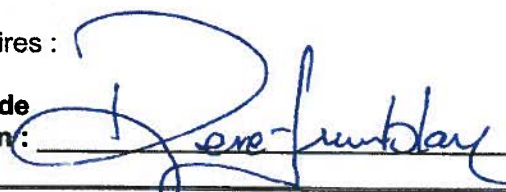
PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

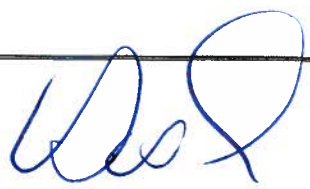
RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'inclure M. Dany Bernard, chef du Service des sports et du plein air, sur la liste des personnes recommandées pour agir comme membre du conseil d'administration de la Corporation «Complexe de soccer Honco de Lévis», en remplacement de M. Michel Gagné, ex-chef du Service des sports et du plein air.

Liste des pièces jointes :

Préparé par : <u>René Tremblay</u>		Titre d'emploi : <u>Directeur, Vie communautaire</u>	
Recommandé par :			
			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 			Date : 21 / 09 / 2016

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  Date : 10 / 09 / 22